

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017**Point 6 de l'ordre du jour**

**Réponse au postulat déposé par M. Philippe Dupasquier, au nom du Groupe PLR :
« Demande de modification du carrefour du Temple,
à l'intersection des rues de Gruyères et de la Condémine »**

Lors de la séance du 12 décembre 2016, le Conseil général a transmis le postulat de M. Philippe Dupasquier demandant la modification du carrefour du Temple.

1. Postulat

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Voici maintenant de nombreux mois que le carrefour situé à l'intersection des rues de Gruyères et de la Condémine a été modifié, à la consternation générale serions-nous tentés de dire face au chaos routier engendré. Pourquoi avoir modifié ce carrefour et détruit le giratoire qui s'y trouvait depuis de nombreuses années ?

Ce n'est pas un hasard si le giratoire est un type de carrefour aujourd'hui très répandu, tant ses avantages sont nombreux. Pour rappel, on peut citer :

- L'autorégulation du trafic est automatique, par la priorité donnée aux véhicules déjà insérés dans le giratoire ;*
- L'infrastructure oblige à ralentir et réduit les accidents impliquant des chocs à angle droit, statistiquement les plus dangereux ;*
- Il n'y a pas besoin de feux, ce qui économise de l'énergie ;*
- Les véhicules n'attendent pas longtemps, contrairement aux autres types de croisements, d'où un gain de temps notable, une économie de carburant et donc une diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores ;*

Il n'est pas admissible de transformer notre réseau routier à grand frais, en jouant aux apprentis sorciers par des pseudos alternatifs et en oubliant les règles de bon sens les plus élémentaires.

Fort de ces considérations et par respect pour les usagers de la route, nous demandons au Conseil communal d'étudier le retour à la situation antérieure (budget à l'appui), c'est-à-dire à l'aménagement d'un giratoire. Je vous remercie pour votre attention. »

2. Réponse du Conseil communal

Le carrefour du Temple possède trois branches et suit le régime de priorité de droite. Une traversée piétonne est marquée sur chacune des branches.

Selon le Plan directeur des circulations A (dossier d'adaptation aux conditions d'approbation, examen préalable, mai 2015), les trois branches constituent des axes d'accès au centre-ville qui ont le même statut, à savoir celui de routes du réseau principal urbain modéré.

Le carrefour du Temple était auparavant un carrefour-giratoire. Il a été transformé courant 2015 lors des travaux de la rue de Gruyères.

La modification du carrefour avait pour objectif d'assurer la modération de ces axes, prévus au Plan directeur des circulations A (TIM), tout en permettant également de limiter le transit des automobilistes via la rue de la Condémine et la rue de Gruyères pour rejoindre le sud de Bulle. Les mesures, mises en place selon le concept général de circulation en ville, visent à inciter à utiliser la route de contournement H189 par l'accrochage Riaz pour le secteur nord-est et l'accrochage Pâla pour le secteur central (Ecoles, Vevey). Le régime de la priorité de droite se généralisant en ville de Bulle, il s'agissait également d'homogénéiser les carrefours de l'axe rue de Gruyères - rue de l'Ancien-Comté.

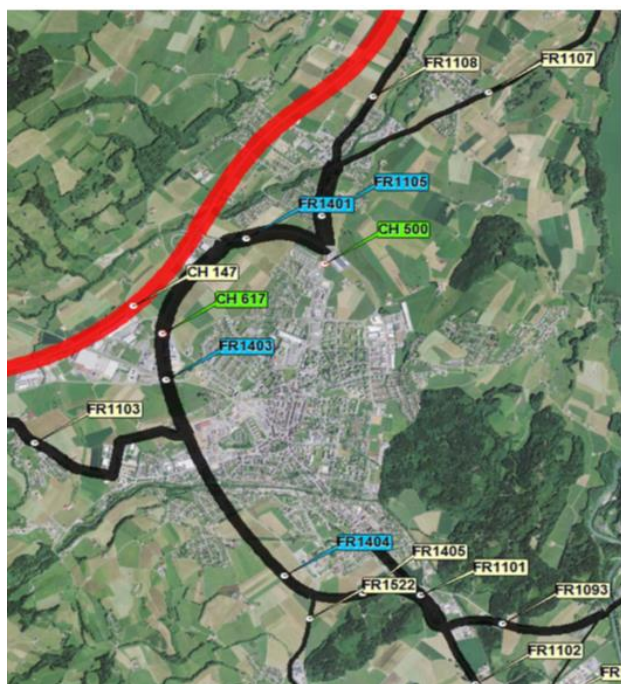
Afin de répondre de manière circonstanciée au postulant, le Conseil communal s'est posé trois questions :

- A. La situation mise en place répond-elle aux objectifs de report de trafic sur la H189 et de report modal vers le transport public. ?
- B. Y a-t-il objectivement un problème de capacité au carrefour ainsi aménagé ?
- C. Y a-t-il un réel problème de sécurité à ce carrefour ?

A. Objectifs de report de trafic

Comptage de trafic

Le Service de la Mobilité du canton possède un certain nombre de points de comptage sur le réseau routier du territoire bullois. L'image ci-dessous représente les charges de trafic journalier moyen en 2010 et 2015 ainsi que la variation entre ces deux années. En jaune figure les deux comptages sur des routes communales et en vert les comptages sur la route cantonale H189.



	TJM 2010	TJM 2015	variation 2010/2015
FR1093	9'500	10'300	8.42%
FR1101	10'600	9'300	-12.26%
FR1102	9'400	10'300	9.57%
FR1103	12'100	11'000	-9.09%
FR1105	18'300	19'600	7.10%
FR1108	8'600	9'400	9.30%
FR1401	17'000	19'800	16.47%
FR1403	14'500	19'100	31.72%
FR1404	12'000		
FR1405	10'700	14'700	37.38%
FR1522	4'500	5'300	17.78%
CH147	28'800	34'400	19.44%
CH500	18'700	18'800	0.53%
CH617	16'200	20'400	25.93%

Nous constatons que, entre 2010 et 2015, le trafic a augmenté de plus de 30% sur la route H189 et de 0.53% seulement sur la route de Riaz (CH500), et qu'il a diminué de 12.26% sur la rue de l'Intyamon (FR1101). Cette dernière étant directement influencée par le carrefour du Temple, on peut en déduire que la mise en place de la priorité de droite, tant au carrefour du Temple qu'aux carrefours de l'Essert et du centre de La Tour, a pleinement joué son rôle dans la limitation du trafic de transit, celui-ci étant reporté sur la H189.

Report vers les transports publics

Entre 2010 et 2015, la fréquentation des lignes Mobul est passée de moins de 500'000 à plus de 1'000'000 de voyageurs, soit une augmentation de 100%. Dans ce cas également, les résultats de transfert modal sont évidents. En 2016, Mobul a transporté plus de 1'116'997 passagers. Le prochain passage, en décembre de cette année, à la cadence « tous les 1/4 d'heure » va, à n'en pas douter, permettre d'améliorer encore ce transfert. Certes, cette augmentation n'est pas due exclusivement à la mise en priorité de droite du carrefour du Temple mais, néanmoins, ce régime de priorité participe à l'effort général de report modal.

B. Capacité du carrefour à priorité de droite

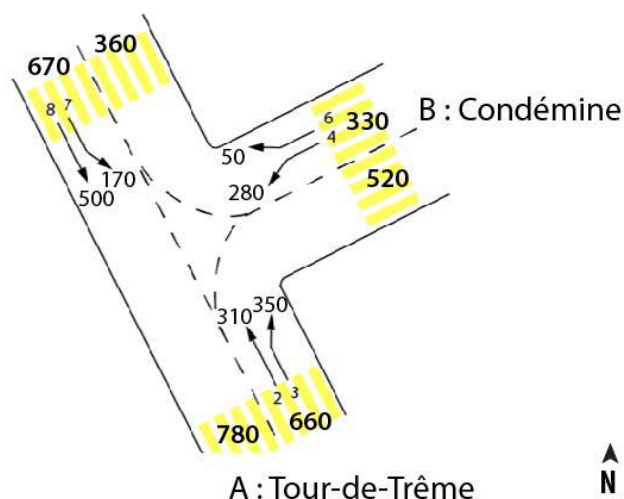
Heures de pointe

Le soir, le pic d'affluence au carrefour est atteint entre 17h15 et 17h45, avec des moments plus calmes même durant cette demi-heure. Le matin, l'heure de pointe se situe entre 7h15 et 7h45. La notion de demi-heure de pointe constitue une situation reconnue comme acceptable dans un réseau routier urbain. Quant à l'heure de pointe du soir, elle est l'heure déterminante en matière de charges de trafic.

Charges de trafic

Un relevé réalisé le 21 août 2017 a mis en évidence les charges de trafic au carrefour du Temple, lesquelles sont reportées dans le schéma suivant :

C : Bulle



La période de comptage donne une estimation relative des charges de trafic entre les branches du carrefour et sur les flux directionnels sur chaque branche. Le tronçon sud de la rue de Gruyères (tronçon A) est l'axe le plus chargé en section, avec près de 45% du trafic total du carrefour. Le tronçon nord de la rue de Gruyères (tronçon C) accueille environ 30% du trafic. Le trafic sur la rue de la Condémine (tronçon B) représente 25% du trafic total du carrefour.

Charges de trafic relevées en heure de pointe du soir

Files d'attente

La file d'attente de la branche B remonte parfois jusqu'au giratoire de l'école, soit sur une distance de 180 mètres depuis le carrefour du Temple (~ 30 véhicules). La file d'attente de la branche A (en provenance de La Tour-de-Trême) remonte également jusqu'au carrefour précédent (rue de l'Essert / rue de Gruyères), soit sur une distance de 160 mètres (~ 26 véhicules). La file d'attente de la branche C (provenance Bulle) remonte sur 80 mètres environ (~ 13 véhicules) et n'atteint pas le carrefour de la Place St-Denis (Abbé-Bovet) en amont.

Temps d'écoulement des flux de véhicules au carrefour

Durant les périodes d'observation (heures de pointe), dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire sur la branche B (Condémine), le temps d'écoulement du nombre de véhicules correspondant à la longueur de la file d'attente maximale observée, soit environ 30 véhicules, est d'au maximum 4 minutes. Passé cette situation ponctuelle, cette durée d'écoulement diminue.

Les temps d'attente par véhicule à ce carrefour sont très variables, mais une constante est que sur la branche B ils sont toujours plus longs que sur les autres branches. Le carrefour n'ayant pas de voies de présélection, les mouvements de tourne-à-gauche pénalisent toute cette branche.

Circulation et analyse des flux

Les véhicules venant du tronçon sud de la rue de Gruyères (branche A) en direction du carrefour du Temple se répartissent quasi équitablement entre le tronçon nord de la rue de Gruyères (branche C) et la rue de la Condémine (branche B). Les automobilistes provenant de cette branche en direction du centre de Bulle sont pénalisés par les mouvements de tourne-à-gauche venant de la Condémine en direction de La Tour-de-Trême. Le mouvement de La Tour-de-Trême vers la rue de la Condémine est un mouvement de tourne-à-droite et donc prioritaire. Il est parfois pénalisé par les véhicules allant tout droit et cédant la priorité aux véhicules sortant de la Condémine.

Les véhicules venant de la Condémine et se rendant à La Tour-de-Trême (85% du trafic de la branche B) doivent céder la priorité aux véhicules venant du centre-ville. Souvent gênés par les véhicules tournant à gauche du centre-ville vers la Condémine ainsi que par la vitesse de véhicules allant tout droit, ils pénalisent fortement les mouvements de tourner-à-droite venant de la Condémine et allant vers le centre-ville.

Conclusions des observations et relevés de charges

De manière générale, le fonctionnement du carrefour du Temple est jugé satisfaisant. Les temps d'attente y sont acceptables et sa gestion en priorité de droite répond aux diverses contraintes de circulation, telles que le maintien des rues de Gruyères et de la Condémine en routes du réseau principal urbain modéré ainsi que la bonne circulation des bus sur l'axe Ancien-Comté – Gruyères. Cette gestion en priorité de droite assure par ailleurs une uniformité de traitement des divers carrefours sur ce tronçon.

Une observation du fonctionnement du carrefour a été faite par caméra embarquée sur un drone : pour visionner les images, aller sur ce message publié le 8 décembre 2017 sur www.bulle.ch > Politique > Conseil général > Séances, et cliquer sur les liens suivants :

[Comptage drone 21.08.2017 17h41-17h50](#) (192 Mo)

[Comptage drone 21.08.2017 17h50-17h58](#) (154 Mo)

C. Sécurité au carrefour du temple

Selon les statistiques de l'Office fédéral des routes (OFROU), aucun accident avec dommage corporel ne s'est produit à ce carrefour, depuis son changement de priorité jusqu'en février 2017. Il en va d'ailleurs de même pour les carrefours de l'Essert et du centre de La Tour-de-Trême.

Selon la police cantonale, aucun accident n'a été relevé à ce carrefour depuis 2015.

En conclusion, le Conseil communal constate que tant du point de vue des objectifs en termes de report modal, d'efficacité et de sécurité objective, le carrefour à priorité de droite du Temple répond aux attentes. Un retour à la situation antérieure, avec un carrefour giratoire, entraînerait une augmentation de l'attractivité de l'axe rue de la Condémine – rue de Gruyères, péjorant les efforts constants de l'Autorité pour le transfert modal. La présence du site scolaire de la Condémine postule également en faveur de limiter au maximum le trafic sur cette rue. De plus, dans ce contexte, les carrefours de l'Essert et du centre de La Tour-de-Trême devraient également être réaménagés pour des questions de compréhension des carrefours du tronçon. Enfin, les efforts faits dans la valorisation de l'espace public seraient également mis à mal.

Dès lors, le Conseil communal n'envisage pas de changer le régime des priorités du carrefour du Temple.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand